



SOCOTEC BELGIUM ASBL

B
E
LAC
200-INSP

Nr 2983

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 23/11/23/04

Concerne contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodiqueType d'habitation : maison appartement autres : CERTIGREEN

Demandeur : CERTIGREEN - SERVING

Personne sur place : code EAN de l'installation : NC

Adresse de la visite : Rue SAINT HUBERT, 45 - 6850 NASSOUENNE

Date de visite : Date d'émission : Références client : NL

Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : <input checked="" type="checkbox"/> 3N400 V <input type="checkbox"/> 3x230V <input type="checkbox"/> 2x230V <input checked="" type="checkbox"/> 1N400V	Protection générale du branchement : 40 A
	Nombre de tableaux : 1 nombre de circuits terminaux : 5

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel <input type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équivalentes principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		X	1
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 500 MΩ	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : 60 Ω	X		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.
Manquements / Notes :

* Absence de plan électrique de l'installation.

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

CUFFARO
Domenico

Nom et visa du demandeur pour réception :



SOCOTEC BELGIUM ASBL

0471/580.708
PEB - Contrôle électrique
www.certigreen.beBEB
LAC
200-INSP

Nr 2987

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 23/11/23/08

Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodiqueType d'habitation : maison appartement autres : rez de chaussée droite

Demandeur : CERTIGREEN - SENSAS

Personne sur place : code EAN de l'installation : NC NASSOCIALE

Adresse de la visite : Rue SAINT HUBERT 45 - 6950 NASSOCIALE

Date de visite : 23/11/23 Date d'émission : 23/11/23 Références client : NC

Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : <input checked="" type="checkbox"/> 3N400 V <input type="checkbox"/> 3x230V <input type="checkbox"/> 2x230V <input checked="" type="checkbox"/> 1N400V	Protection générale du branchement : <input checked="" type="checkbox"/> A
	Nombre de tableaux : 1 nombre de circuits terminaux : 5

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	X		
Note : différentiel <input type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		X
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 931 MΩ	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : 67 Ω	X		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.
Manquements / Notes :

* Absence de plan électrique de l'installation.
* Réfection du matériel à poste fixe

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nom et visa du demandeur pour réception :



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2986

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existanteN° de rapport : 23/11/15/01Concerne contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodiqueType d'habitation : maison appartement autres : Rex de chasseur CattevilleDemandeur : CERTIGREEN - S.A.N.C.Personne sur place : code EAN de l'installation : NCAdresse de la visite : avenue SAINT HUBERT, 45-6850 NASSogneDate de visite : 23/11/15 Date d'émission : 23/11/15 Références client : NCRéférentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :Tension d'utilisation :
 3N400 V 3x230V 2x230V 1N400VProtection générale du branchement : Y ANombre de tableaux : 1 nombre de circuits terminaux : 5**Contrôles par examen visuel, tests et mesures :**

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		<u>X</u>	
Etat du matériel électrique installé	<u>X</u>		
Mesures de protection contre les contacts directs	<u>X</u>		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel <input type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	<u>X</u>		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	<u>X</u>		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	<u>X</u>		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			<u>X</u>
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	<u>X</u>		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : <u>5000</u> MΩ	<u>X</u>		
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>69</u> Ω	<u>X</u>		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.**Manquements / Notes :**

* Absence de plan technique de l'installation
* Réfixation du matériel à poste fixe.

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL

CUFFARO
Domenico

Nom et visa du demandeur pour réception :



SOCOTEC BELGIUM ASBL

0471/580.708
PEB - Contrôle Electrique
www.certigreen.be

Nr 2985

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 23/11/23/06

Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodiqueType d'habitation : maison appartement autres : METAGE DROITE

Demandeur : CERTIGREEN - SELMIE

Personne sur place : code EAN de l'installation : NC

Adresse de la visite : Rue SAINTE HUBERT 45 - 6950 NASSAGNE

Date de visite : 23/11/15 Date d'émission : 23/11/15 Références client : NC

Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : <input checked="" type="checkbox"/> ... <input type="checkbox"/> 3N400 V <input type="checkbox"/> 3x230V <input type="checkbox"/> 2x230V <input checked="" type="checkbox"/> 1N400V	Protection générale du branchement : <input checked="" type="checkbox"/> 4P Nombre de tableaux : 1 nombre de circuits terminaux : 5
--	--

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel <input type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolation générale par rapport à la terre : ... 11,8 MΩ	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : ... 6,7 Ω	X		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.
Manquements / Notes :

* Absence de plan électrique de l'installation
* Fixation du matériel à poste fixe

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nom et visa du demandeur pour réception :

CUFFARO
Domenico



B
E
LAC
200-INSP

SOCOTEC BELGIUM ASBL

PEB - Contrôle Electrique
www.certigreen.be

Nr 2984

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 23/11/15.23/05.

Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique

Type d'habitation : maison appartement autres : 1^{er} ETAGE C.A.Uche

Demandeur : CERTIGREEN - Service

Personne sur place : code EAN de l'installation :

Adresse de la visite : Rue Saint-Hubert, 45 - 6910 NACROUVE

Date de visite 23/11/15 Date d'émission : 23/11/15 Références client : NC

Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation <input checked="" type="checkbox"/> ... <input checked="" type="checkbox"/> 3N400 V <input type="checkbox"/> 3x230V <input type="checkbox"/> 2x230V <input checked="" type="checkbox"/> 1N400V	Protection générale du branchement : <input checked="" type="checkbox"/> A Nombre de tableaux : 1 nombre de circuits terminaux : 5
---	---

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel <input type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : ... 116 MΩ	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : ... 67 Ω	X		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.

Manquements / Notes :

* Absence de plan électrique de l'installation.
* Réfixation du matériel à poste fixe.

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

CUFFARO
Domenico
socotec

Nom et visa du demandeur pour réception :



SOCOTEC BELGIUM ASBL



0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique

www.certigreen.be

Nr 2988



200-INSP

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 23/11/23/09

Concerne contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodiqueType d'habitation : maison appartement autres : Le Etage

Demandeur : CERTIGREEN - SERV'NC

Personne sur place : code EAN de l'installation : NC

Adresse de la visite : Rue SAINT HUBERT, 45 - 6950 NASSogne

Date de visite : 23/11/15 Date d'émission : 23/11/15 Références client : NC

Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bts et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :Tension d'utilisation :

Protection générale du branchement : 40 A

 3N400 V 3x230V 2x230V 1N400V

Nombre de tableaux : 1 nombre de circuits terminaux : 5

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel <input type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolation générale par rapport à la terre : 500 MΩ	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : 6,7 Ω	X		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.
Manquements / Notes :

* Absence de plan électrique de l'installation.

* Refixation du matériel à poste fixe.

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nom et visa du demandeur pour réception :

CUFFARO
Domenico